

Nb de conseillers en exercice	10
Nb de conseillers présents	8
Nb de suffrages exprimés	10

COMMUNE DE PRUNIERES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°8 du 13 octobre 2022
Délibération n°6 de la séance (2022-50)

L'an deux mille vingt-et-deux, le treize octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Prunières s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VERRIER, Maire ;

Étaient présents : Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Evelyne PALMAS, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER.

Étaient représentés : Michel De RANCOURT a donné pouvoir à Jacques BILLON-TYRARD, Céléna MONDON a donné pouvoir à Martine MARSEILLE

Secrétaire de séance : Elisabeth MEYNET

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 septembre 2022

Objet : Convention de partenariat plateforme mutualisée sites internet avec le Pays SUD

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention de partenariat plateforme mutualisée sites internet avec le Pays Sud. Il expose que les sites internet des différentes communes du territoire ont été réalisés par Websenso dans le cadre d'un marché avec le Pays SUD. A l'origine, la Commune de Prunières n'avait pas souhaité intégrer le groupement mais a changé d'avis. Elle dispose depuis d'un site sur la même configuration des autres collectivités du territoire de Serre-Ponçon mais la convention avec le Pays Sud n'avait pas été signée.

La participation aux frais de maintenance de la plateforme et d'assistance de la Commune s'élève à 386,40 € TTC.

Le Pays Sud étant en voie d'extinction, la convention n'est applicable que pour l'année 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
10 voix Pour 0 abstention 0 voix Contre

- 1- Approuve l'exposé du Maire ;
- 2- Autorise le Maire à engager les dépenses prévues et à signer tout document relatif à ladite convention.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre lequel est dûment signé.

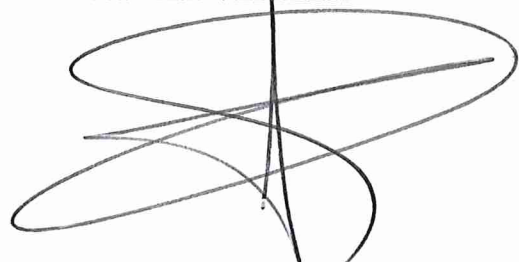
Prunières, le 14 octobre 2022

Le Secrétaire de séance
Elisabeth MEYNET



Prunières, le 14 octobre 2022

Le Maire
Jean-Luc VERRIER



Accusé de réception en préfecture
005-210501060-20221013-2022-50-DE
Date de réception préfecture : 17/10/2022